

Nos réfs : Union URPS HDF/BS/AT  
Dossier suivi par le pôle offre de soins URPS ML

Ministère de la santé et de la Prévention  
Monsieur Aurélien Rousseau, Ministre de  
la Santé et de la Prévention  
14 avenue Duquesne  
75350 Paris

**Objet : Plan 100% CPTS**

Lille, le 27 septembre 2023

Monsieur le Ministre,

Notre Union Régionale des Unions Régionales des Professionnels de Santé (Union des URPS) vient d'être destinataire du plan 100% CPTS élaboré par vos services. A partir de ses 5 axes stratégiques, il est confié à la Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (FCPTS) sa déclinaison opérationnelle avec les rôles :

- d'animation territoriale ;
- de mise à disposition des CPTS de ressources techniques et méthodologiques « boîte à outils » ;
- d'appui à la formation des coordinateurs ;
- de développement d'une formation pour les membres de la gouvernance des CPTS.

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que notre Union des URPS s'étonne que les URPS ne soient pas identifiées dans ce plan dans la mesure où :

- Depuis plusieurs années, en lien avec les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), les URPS, toutes URPS confondues, se sont mobilisées dans la plupart des régions dans l'accompagnement des CPTS. Dans les Hauts-de-France (HDF), cet accompagnement est porté depuis 2019 par un CPOM avec l'ARS pour accompagner les CPTS tout au long de leur vie (de l'émergence à la mise en œuvre opérationnelle des missions) et plus spécifiquement sur les missions d'accès aux soins et de mise en place des outils numériques de coordination et d'animation territoriale. De fait, un certain nombre d'actions mentionnées dans votre plan sont d'ores et déjà déployées dans notre région.
- Les URPS sont les seules organisations créées légalement qui représentent l'ensemble des professionnels de santé libéraux et leurs sensibilités, tous cotisants. La représentation de ces sensibilités est la garantie d'une approche consensuelle et d'une réussite dans la durée du dispositif. Les URPS savent faire la part des choses entre ce qui relève de positions syndicales et ce qui relève de ses missions. Les CPTS sont majoritairement composées de professionnels de santé libéraux et ont vocation à s'adresser à l'ensemble des professionnels ambulatoires : la place des URPS dans ce plan apparaît légitimement comme indispensable.
- Les URPS accompagnent l'ensemble des modes d'organisation coordonnés<sup>1</sup> et cela a du sens au vu des récurrences, freins et leviers à partager.
- Les URPS refusent d'être reléguées au seul rôle de communication (diffusion assurée par relais locaux...) ou d'appui à la genèse des projets. Les URPS ne sont pas une boîte aux lettres et ne sont pas là uniquement pour aider à la création des CPTS.
- Les URPS disposent d'une expertise sur l'ensemble des missions des CPTS, notamment sur les situations de crises sanitaires, de tensions démographiques, ...

.../...

<sup>1</sup> Equipe de Soins Primaires (ESP), Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), CPTS mais aussi Équipe de Soins Spécialisés (ESS)

Quant à la formation des coordinateurs, il est incompréhensible de ne pas être associée à cette dynamique : notre Union des URPS étant par ailleurs très investie pour faciliter le recrutement des coordonnateurs notamment par la mise en place d'un Groupement Employeurs. De même, sur la formation des membres de la gouvernance, les URPS des HDF sont en lien avec la présence de nombreux leaders de CPTS et ont donc toutes leur place dans ce rôle. Elles demandent donc à y être pleinement associées tant sur le contenu de la formation que sur son déploiement. Il est nécessaire d'être identifiées dès le départ comme soutien aux coordonnateurs et aux professionnels de santé porteurs de projet.

Notre Union des URPS s'interroge également sur la place des médecins spécialistes, hors médecine générale, qui n'est pas évoquée dans ce plan alors qu'un lien nécessaire est à construire *via* notamment les ESS. Là encore, les URPS pourraient participer activement à réaliser ce lien.

Sur la base de ces éléments, une place accordée aux URPS dans ce plan paraît essentielle, nécessaire et complémentaire de la Fédération qui ne représente que ses membres (47% des CPTS aujourd'hui).

Notre Union avait d'ailleurs pris contact avec la FCPTS en 2022 pour échanger sur les liens à créer entre la Fédération et les URPS afin d'assurer une cohérence globale dans les accompagnements de CPTS et ce à tous les niveaux (national, régional et territorial).

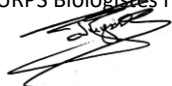
En qualité d'échelon régional, les URPS sont en capacité à la fois d'analyser et d'expliquer les enjeux nationaux portés par les syndicats mais également de faire remonter les difficultés des professionnels tout en étant sur le terrain pour les aider au quotidien dans leur exercice.

L'Union des URPS doit être l'interlocutrice privilégiée de l'ARS et des CPAM, contribuer au dialogue avec les autres acteurs régionaux et territoriaux et animer le réseau régional des CPTS en cohérence avec les actions menées par la Fédération.

Il nous semble opportun que, compte tenu du contexte, la problématique doit être approfondie et nous restons à votre entière disposition, et à celle de vos services, afin d'échanger plus longuement sur notre requête.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Dr Hervé DEBUYSERE  
Président  
URPS Biologistes HDF



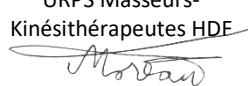
Dr Thomas BALBI  
Président  
URPS Chirugiens-  
Dentistes HDF



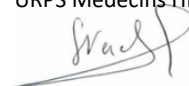
M. Yannick CARLU  
Président  
URPS Infirmiers HDF



M. Vincent MOREAU  
Président  
URPS Masseurs-  
Kinésithérapeutes HDF



Dr Bruno STACH  
Président  
URPS Médecins HDF



Mme Anne-Christine DUPONT  
Présidente  
URPS Orthophonistes HDF



M. Grégoire VERHAEGEN  
Président  
URPS Orthoptistes HDF



Mme Frédérique MAYEUR  
Présidente  
URPS Pédicures-  
Podologues HDF



Dr Grégory TEMPREMANT  
Président  
URPS Pharmaciens HDF



Mme Caroline MAZAL  
Présidente  
URPS Sages-Femmes HDF



Pour information : copie de ce courrier au Directeur Général de l'ARS HDF, Monsieur Hugo Gilardi